



Je vote pour : un meilleur accès à l'aide juridique



Le 8 décembre, votons pour plus de justice!

Saviez-vous que le gouvernement libéral s'était engagé :

- À rendre la justice plus accessible ;
- À permettre à 900,000 personnes de plus d'avoir accès à l'aide juridique par une réforme étalée sur 5 ans (2006-2010) ;
- À investir 6 millions pour chacune de ces 5 années (donc 30 millions de plus de façon récurrente) pour soutenir une plus grande accessibilité à l'aide juridique.

Saviez-vous que le gouvernement n'a rempli AUCUN de ces engagements :

- Le nombre total de dossiers traités à l'aide juridique depuis 2006 n'a connu aucune hausse et stagne ;
- Les petits ajustements aux seuils d'admissibilité n'ont permis que de maintenir le statu quo car sans cette indexation, il y aurait eu un recul ;
- L'argent promis est retourné dans les coffres du Trésor ;
- L'accès à la justice via l'aide juridique est toujours aussi limité.

Avec le ministre de la Justice Jacques Dupuis, même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique! UNE SITUATION INADMISSIBLE.

Accès à la justice et aide juridique

Pour la population, l'accès à la justice, c'est non seulement faire trancher un litige par un tribunal mais c'est surtout avoir accès à l'information, connaître ses droits, avoir de l'aide face aux difficultés de la vie de tous les jours ayant une connotation juridique, c'est aller en médiation, c'est avoir accès à un(e) avocat(e) ou toute personne qualifiée.

Depuis 1973 au Québec, l'aide juridique est un des principaux moyens d'accès à la justice. A travers les années, la *Loi sur l'aide juridique*, comme bien des lois sociales au Québec, a connu des reculs et certains services ont été réduits. Malgré ce fait, l'aide juridique demeure un des éléments essentiels dans notre société

de droit.

UNE FAUSSE RÉFORME : Il y a urgence d'agir devant l'échec des mesures mises en place.

Tous le disent, il faut maintenir notre régime d'aide juridique. Il faut aussi l'améliorer au chapitre des seuils d'admissibilité. Telles étaient les principales conclusions du rapport Moreau, commandé par le gouvernement libéral en 2004.

La mise en œuvre de ces recommandations s'est cependant traduite par un timide « ajustement » des seuils d'admissibilité étalé sur 5 ans, de 2006 à 2110.

Un constat s'impose : près de 3 ans plus tard, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont toujours tellement bas que même une personne seule travaillant au salaire minimum et une personne âgée ne recevant que ses prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti n'y ont pas accès.

Des exemples :

- Une personne seule ne doit pas gagner plus de 11,250\$ brut pour avoir l'aide juridique gratuite. Ce qui correspond à 25h/sem au salaire minimum.
- Une personne qui travaille au salaire minimum (40h/sem) gagne 17,680\$
- Une famille avec 2 enfants ne doit pas gagner plus de 19,764\$ pour avoir l'aide gratuite.
- Une personne âgée qui n'a que sa pension de la sécurité de la vieillesse avec le supplément XX doit déboursé XX

Ainsi, avec une réforme Le gouvernement libéral a été des plus timides dans sa réforme. La conséquence a été que pas plus de personnes ont accès aux services en 2008. Ce qu'on a appelé une réforme a en fait été une simple indexation qui a permis que 14,000 personnes sur 3 ans aient accès à un avocat. Rappelons-

le sans cet ajustement, le nombre de dossiers traités par l'aide juridique aurait été moindre que ce qu'il était en 2005.

Qu'attendent le Gouvernement et le ministre de la justice pour reconnaître qu'il faut rectifier le tir et faire une vraie réforme ?

Pourtant, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique demande au Ministre de reconnaître ces constats et de poser les gestes requis pour hausser les seuils significativement et ainsi atteindre les objectifs fixés par son propre gouvernement.

Malgré que la coalition soit supportée par tous les secteurs de la société civile et qu'elle ait porté son message par maints moyens au ministre Jacques P. Dupuis, celui-ci s'est montré fermé.

Devant un message clair porté par une base d'appui aussi large et diversifiée, comment le ministre peut-il refuser de faire le bilan et de réviser la réforme ?

Comment peut-il prétendre qu'avec des revenus aussi bas que ceux des seuils d'admissibilité actuels les personnes sont capables de consacrer une partie de leurs maigres budgets à des dépenses juridiques ? Poursuivre dans une telle voie est un complet déni de droit.

DES ENGAGEMENTS ET RAPIDEMENT....

Il est plus que temps de passer à l'action.

Nous dénonçons l'inaction actuelle du gouvernement libéral. Nous demandons de réels engagements à tous les candidat(e)s en faveur de l'accès à la Justice.

OUI aux revendications de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

Candidat(e)s, une fois au pouvoir qu'allez-vous faire en matière de justice et d'accès à l'aide juridique? Prenez position!

Je, _____, candidat(e) dans le comté de _____, m'engage à :

- Rendre les personnes travaillant au salaire minimum admissibles à l'aide juridique gratuitement ;
- Rendre les aîné(e)s admissibles à l'aide juridique ;
- Augmenter les seuils d'admissibilité à l'aide juridique du volet contributif ;
- Améliorer CONCRÈTEMENT l'accès à l'aide juridique.

RECHERCHÉ

**Un vrai
ministre de la
justice SVP!**

XX% de la population

québécoise est d'accord pour qu'une personne seule gagnant seulement 17 680 \$ par année (salaire minimum) ait accès **GRATUITEMENT** à l'aide juridique !*

*Léger Marketing, août 2008.



Formée en septembre 2007, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique est composée de **44 groupes membres***, dont des organismes communautaires, des regroupements, des syndicats et des associations.

La coalition a reçu l'appui de **235*** groupes communautaires, associations, individus, ordres professionnels, institutions de secteurs très variés de la société : milieu juridique, logement, femmes, personnes assistées sociales et sans emploi, consommation, alimentation, droits des travailleur(se)s, aide aux victimes d'agression à caractère sexuelle et autres actes criminels, familles, jeunes, chômage, santé mentale, droits fondamentaux, défense des droits, éducation populaire, alphabétisation, concertation, personnes retraitées, aîné(e)s, toxicomanie, santé, solidarité internationale, brutalité policière, syndicats, entraide, pauvreté, personnes handicapées, itinérance, formation et emploi, justice sociale, défense des droits/déficiences intellectuelles, développement communautaire, mouvement étudiant, etc.

Le ministre a reçu des messages d'une multitude de secteurs de la société réclamant un meilleur accès à l'aide juridique. **Qu'attend-il pour agir?**

*Pour une liste complète des membres et des appuis : www.servicesjuridiques.org.

Interpellez vos candidats ! Exigez un engagement *ferme* !

- **Posez des questions aux candidats sur leurs intentions concernant l'accès à l'aide juridique ;**
- **Demandez-leur de prendre position ;**
- **Remettez-leur une copie du présent bulletin ;**
- **Tenez-nous au courant de vos démarches ;**
- **Écrivez une lettre ouverte dans votre journal local.**

Coalition pour l'accès à l'aide juridique

2533, rue Centre, bureau 101,
Montréal, QC, H3K 1J9

Tél : 514 933-8432

Télé. : 514 933-4381

Courriel : servjur@bellnet.ca
www.servicesjuridiques.org